



DÉLIBÉRATION N° 2024.01.01: ELECTION DU NEUVIEME ADJOINT AU MAIRE

Rapporteur : Brigitte TERRAZA

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L.2122-1 selon lequel il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

Vu la délibération n°2020.04.03 qui modifie le nombre d'adjoints, ajoutant un poste de 9^{ème} adjoint au Maire,

Vu l'article L2122-14 du CGCT prévoyant que lorsque le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil municipal est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine,

Considérant que par courrier en date du 18 janvier 2024, reçu en Mairie le 19 janvier 2024, le Préfet de la Gironde a accepté la démission de Madame Isabelle LARCHE, de ses fonctions de Première adjointe et de conseillère municipale,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer l'adjoint démissionnaire, sans modification de l'ordre des adjoints, de la manière suivante :

MAIRE	
1	Brigitte TERRAZA
ADJOINTS	
2	Frédéric GIRO (Premier adjoint)
3	Bernadette CENDRES (Deuxième adjoint)
4	Sébastien BRINGTOWN (Troisième adjoint)
5	Nathalie GRIN (Quatrième adjoint)
6	Gérard AYNIE (Cinquième adjoint)
7	Emmanuelle LAMARQUE (Sixième adjoint)
8	Gonzalo CHACON (Septième adjoint)
9	Pierre CHAMOULEAU (Huitième adjoint)
10	Siège vacant

L'article L.2122-7-2 du CGCT prévoit qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue.

De plus, il est précisé qu'en cas de vacance, le remplaçant est choisi parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de l'unique candidature de Madame Catherine CESTARI de la liste Bruges Notre Ville
- **COMPOSE** le bureau électoral:
 - **NOMME** Brigitte TERRAZA, présidente de l'assemblée
 - **NOMME** Pierre CHAMOULEAU, secrétaire de l'assemblée
 - **NOMME** Frédéric GIRO, assesseur

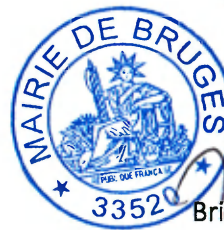


- **NOMME** Corinne RENARD, assesseur

- **PROCEDE** au vote au scrutin secret.
- **ELIT** Madame Catherine CESTARI en tant que Neuvième adjoint au Maire au 10^e rang dans l'ordre du tableau avec **24 voix, 6 votes blancs** et dans les conditions définies ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Brigitte TERRAZA
Brigitte TERRAZA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers présents et représentés : 30

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 24 janvier 2024

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 24 janvier 2024

**Mardi 30 janvier de l'an deux mille vingt quatre
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Pierre CHAMOULEAU est désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN		Michèle YON	X
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE		Pierre CHAMOULEAU	X
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI		Brigitte TERRAZA	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU	X		
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Frédéric GIRO	X
Fabien CATOIRE	X		
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS	X		
Isabelle PLANA		Valérie QUESADA	X
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG		Gérard AYNIE	X
Nicolas COURTILOUX	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE			X
Delphine LACOMBE			X
Michael GISQUET			X